

## MODALITÉS PRATIQUES

L'Organisme de Formation CDOS 74 propose aux structures privées et publiques du secteur associatif des formations destinées à améliorer les connaissances et les compétences des dirigeants élus, des bénévoles, des salariés et des particuliers en projet de création.

### Nos formations sont :

- Ouvertes à tous et accessibles aux personnes en situation de handicap moteur, visuel et auditif.
- A destination de tous les secteurs associatifs (sportif, culturel, social, ...).
- Animées par des professionnels de la vie associative.
- Réparties sur l'ensemble du territoire de la Haute-Savoie.

### Formation à la carte possible :

Cette formation peut être organisée pour le compte de votre propre association, groupement d'associations ou pour le réseau associatif de votre Collectivité Territoriale.

INSCRIPTIONS & RENSEIGNEMENTS

04.50.62.90.48  
[formations@cdos74.org](mailto:formations@cdos74.org)

### CDOS 74

Maison Départementale des Sports et de la Vie Associative  
97A, Avenue de Genève – 74 000 Annecy  
[www.cdos74.org](http://www.cdos74.org)

N° d'enregistrement d'organisme de formation : 84740339774



CDOS  
HAUTE-SAVOIE



Maison Départementale  
des Sports  
et de la Vie Associative



## FORMATION



## RÉMUNÉRER LES DIRIGEANTS DE SON ASSOCIATION

RÉMUNÉRATION AU 3/4 SMIC, RÈGLES FISCALES,  
AUTRES GROUPEMENTS FACILITANTS LA  
RÉMUNÉRATION...

Livret de contenu (2023-01-V1)

## EN QUELQUES MOTS

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Haute-Savoie (CDOS 74) accompagne, tout secteur confondu, les associations dans leur fonctionnement et leur développement par l'intermédiaire du Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles (C.R.I.B), du Point d'Appui à la Vie Associative (P.A.V.A) et de son Organisme de Formation (O.F).

Le CDOS 74 propose une formation « **Rémunérer les dirigeants de son association** » dans le but d'aider les dirigeants, bénévoles et salariés associatifs à comprendre le degré de possibilité d'une rémunération des dirigeants et les conséquences que cela implique dans son fonctionnement et sa structuration interne.

### OBJECTIFS GENERAUX



- Identifier les différentes formes de rémunérations possibles ou non des dirigeants d'une association.
- Organiser et structurer son association autour de la situation de rémunération des dirigeants.

### PUBLIC CIBLE



- Dirigeants associatifs.
- Futurs dirigeants associatifs.
- Particuliers en phase de création.
- Salariés associatifs.
- Autres professionnels en lien avec la vie associative.

**FORMATEUR :** Emmanuel Roch, conseiller et formateur associatif CDOS 74.

Formation	Dates	Lieux	Horaires
Rémunérer les dirigeants de son association	21 mars 2023	Annemasse	18h – 20h

# CONTENU DE LA FORMATION

## RÉMUNÉRER LES DIRIGEANTS DE SON ASSOCIATION



### Contenu de la formation :

- Les versements ou avantages considérés comme une rémunération, directe ou indirecte.
- L'impact de la rémunération sur la notion de gestion désintéressée de son association.
- Impacts fiscaux potentiels, tolérance fiscale sur les avantages octroyés aux associations.
- Les formes de groupements plus adaptés à la rémunération des dirigeants : SCOP/SCIC,...

### Prérequis :

Pas de prérequis.

### Délai d'accès :

48 heures entre la demande d'inscription et la confirmation de participation.

### Tarifs :

- Bénévoles associatifs :  
⇒ 30 euros/personne
- Particuliers : 20 euros/personne
- Salariés et professionnels : 40 euros/heure.

### Organisation pédagogique :

Power point, vidéos, étude de cas, outils de gestion, partage d'expériences...

**Accompagnement post formation :** rdv, mails, téléphone